

Économie

Sacs en plastique

Le gouvernement durcit le ton

● Six ans après l'abolition des sacs noirs, le gouvernement revient à la charge avec un nouveau projet de loi qui durcit les conditions d'utilisation des sacs plastiques non dégradables.

Les écologistes doivent s'en réjouir ! Le projet de loi interdisant la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en plastique a passé, jeudi dernier, le stade du Conseil de gouvernement. Le ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Moulay Hafid Elalamy, porteur du projet de loi, veut en finir avec les sacs en plastique ordinaire qui portent atteinte à l'environnement. Les seuls sacs qui seront autorisés à être commercialisés sont ceux dégradables ou biodégradables. Les premiers sont composés de polyéthylène, mais au lieu de se dégrader en quatre siècles, ils se décomposent en quelques mois grâce à l'ajout d'un additif adéquat, tel le d2w. Les sacs biodégradables, quant à eux, sont fabriqués à partir de matières organiques et se décomposent de manière naturelle grâce aux micro-organismes (bac-



téries, champignons, algues...).

Techniquement...

Le nouveau texte, qui sera bientôt lancé dans le circuit législatif, est un nouveau pas dans le processus de mettre fin à ces produits nocifs pour l'environnement. En 2010 déjà, le ministère de tutelle a mis en place de nouvelles

normes à travers la loi 22-10. Ainsi, les sacs en plastique doivent avoir une épaisseur supérieure à 35 microns, être exempts de la matière colorante noire et respecter l'épreuve de l'essai de choc au remplissage. Le résultat a été palpable sur le terrain : quelques mois après l'entrée en vigueur de la loi, le sac noir a complètement

disparu des radars. Le danger, certes minimisé, n'a pas été endigué pour autant. Chaque année, la consommation de sacs ordinaires s'élève à pas moins de 250.000 tonnes de sacs par an. Néanmoins, la réforme de ce secteur, dans sa déclinaison actuelle, ne semble pas être du goût des industriels. La raison ? L'adaptation au nouveau cadre juridique

Seuls les sacs dégradables ou biodégradables seront désormais autorisés.

exige des investissements colossaux. Machine d'impression, marquage, doseur du produit chimique additionnel... «Les industriels n'ont pas été associés à l'élaboration de ce projet de loi. Le hic, c'est qu'en l'absence de mesures d'accompagnement, les nouvelles normes mettent à mal le secteur, déjà rongé par l'informel», indique Nabil Souaf, directeur de la Fédération marocaine de la plasturgie.

PAR **TARIK HARI**
t.hari@leseco.ma